

Projet pédagogique 2019-2020

Accueil de loisirs de la MJC de Coursan

MERCREDIS PERISCOLAIRE

La MJC de Coursan est une association à but non lucratif de loi 1901 apolitique. Elle est ouverte à tous.

La MJC est laïque, c'est à dire, respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit tout attachement à un parti, un mouvement politique ou une confession.

Elle offre à la population la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leurs personnalités et, de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante et solidaire. A cet effet, elle peut mettre à la disposition de la population, dans le cadre d'installations diverses des activités éducatrices et récréatrices variées.

Dans le cadre de ses services la MJC offre un accueil de loisirs périscolaire ouvert aux enfants de 3 à 17 ans. Cet accueil de loisirs a pour projet pédagogique ce qui suit.

I] présentation de la structure

A] le public

Nous accueillons les enfants de 3 à 17 ans de la ville et des communes alentours qui sont répartis en trois tranches d'âges :

- 3/5 ans : l'accueil se déroule dans les écoles maternelles de la ville en fonction de leur disponibilité (école maternelle Casanova ou St Exupéry) sa capacité d'accueil est de 24 enfants.
- 6/13 ans : l'accueil se situe à l'école Jeanne Miquel sa capacité est de 30 enfants.
- 14/17 ans : l'accueil se situe à l'école Jeanne Miquel sa capacité est de 10 enfants.

B] Ouvertures et agréments :

Le centre de loisirs périscolaire est ouvert tous les mercredis de l'année de 7h45 à 18h45 avec une plage horaire incompressible de 9h00 à 18h00 (Soit 9 heures).

Le centre de loisirs de la MJC de Coursan est agréé jeunesse et sport sous le numéro : 0110014APOOO118-E01

Il est également conventionné par la CAF et la MSA.

C] L'équipe d'animation (permanente) :

- 1 directrice,
- 2 à 6 animateurs(trices), suivant les effectifs et les tranches d'âges dont la moitié est titulaire du BAFA et équivalent ou du CAP petite enfance,
- 1 agent d'entretien,
- 1 secrétaire.

L'équipe d'animation est sous la hiérarchie directe de la directrice et du C.A de la MJC.

Les animateurs sont à l'écoute des enfants et de leurs besoins tout au long de la journée.

Ils sont cohérents dans leurs attitudes et responsables, ils connaissent les locaux, les alentours et les enfants dont ils s'occupent.

Ils sont également respectueux des projets éducatif et pédagogique de la MJC. Ils se réfèrent au règlement intérieur de la MJC et du centre de loisirs pour tout questionnement lié au service.

D] Journée de préparation, réunions spéciales :

- Les réunions de préparations sont organisées à raison d'une fois par mois afin de déterminer le programme.
- Des fiches d'activités sont à remplir par les animateurs pour chaque activité, ces fiches donnent des précisions sur la nature, le déroulement, les objectifs et l'évaluation des activités proposées.
- Différentes évaluations sont prévues avec les animateurs(trices), et la direction de l'ALSH. Les évaluations peuvent être effectuées avec les enfants.

La présence de toute l'équipe est indispensable lors de ces rendez-vous.

E] Les outils mis à disposition de l'ALSH

L'ALSH périscolaire dispose :

- De 2 véhicules de 9 places et de matériel pédagogique et sportif,
- Sur l'école Miquel : 2 salles d'activités et une salle atelier avec espace infirmerie, 1 grande cour.
- Sur les écoles maternelles pour les 3/5 ans et demi : 1 dortoir, une salle d'évolution, 1 coin infirmerie, 1 cour.

Il peut suivant les projets mis en place disposer des locaux et moyens suivants de la MJC :

- D'une salle informatique. (à la MJC)
- D'une salle de dessin. (à la MJC)
- D'une salle de musique. (à la MJC)
- D'une salle de spectacle. (à la MJC, sur réservation au préalable)
- D'une salle d'activité. (à la MJC)
- D'un accès à la bibliothèque. (à la MJC)

II] les intentions éducatives de l'organisateur :

Les intentions éducatives s'orientent autour de ces 5 axes :

A] l'épanouissement personnel

-1) Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins : ainsi nous diversifions au maximum le choix des activités afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. Nous offrons aux enfants la possibilité de vivre des expériences différentes de celles apportées par l'école et la famille.

-2) Permettre aux enfants et aux jeunes d'approfondir la connaissance de leur environnement afin de se l'approprier : le centre de loisirs n'est pas un lieu coupé de la vie, il doit permettre au jeune de prendre place

dans son environnement social et urbain afin de devenir acteur de sa vie, acteur de sa ville, de se l'approprier et de participer à sa transformation. Ces actions lui permettront de devenir citoyen.

- 3) Favoriser la créativité de l'enfant : en sollicitant son imagination et ses capacités artistiques par des activités (manuelles, d'expression corporelle, arts plastiques...)

B] l'autonomie

- 1) Permettre à chaque enfant de se construire des repères (dans le temps, dans l'espace, dans les relations de groupe...). La construction de repères fiables permet l'acquisition de l'autonomie.

- 2) Favoriser l'acquisition de l'autonomie : l'autonomie se construit peu à peu au rythme de chaque individu, à chaque étape de sa vie, l'enfant et l'adolescent progressent vers plus d'autonomie.

C] La socialisation

- 1) Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs loisirs : notre but est d'aider les jeunes à devenir un citoyen actif. L'apprentissage de la citoyenneté passe par la coopération autour de projets où chaque enfant peut trouver sa place et par le travail de groupe.

- 2) Développer la communication et soutenir le développement de la socialisation : pour permettre à l'enfant d'évoluer progressivement en adulte responsable et respectueux des autres et de son environnement.

D] La sécurité morale et physique

- 1) Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière : Nous tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun

- 2) Respecter les rythmes individuels de chaque enfant : temps de repos, de sommeil, d'activités ... C'est à la structure de s'adapter à l'enfant et non l'inverse.

- 3) Associer les parents à la vie du centre de loisirs : les parents sont nos partenaires, il faut les impliquer à la vie du centre en les faisant participer aux activités, temps festifs et temps de réflexions.

- 4) Offrir un lieu d'accueil adapté : en permettant aux enfants de s'approprier l'espace pour qu'ils se créent un lieu de vie, en veillant à la sécurité (physique, morale, affective) de chacun, en prenant en compte les besoins et les envies de chaque enfant (temps de défoulement, temps calme...)

- 5) Être un moyen de liaison entre l'enfant, la famille et les loisirs... En établissant un temps d'échange parents/enfants/animateurs afin d'assurer une liaison entre l'ALSH et la maison. La qualité d'accueil est un facteur déterminant pour le bon déroulement de la journée. Chaque parent est invité à accompagner son enfant dans la salle d'activité et à faire le lien avec l'animateur en lui communiquant les infos nécessaires au bon déroulement de la journée.

E] la responsabilisation de l'enfant

- 1) Permettre aux enfants d'évoluer en adulte responsable : pour cela nous mettrons la priorité sur la vie collective, la politesse et le respect de chacun, nous impliquerons les enfants dans la définition des règles de vie commune, dans le rangement et les tâches de la vie quotidienne afin qu'ils accèdent à une certaine autonomie. Un temps d'échange visant à valoriser l'enfant et à aplanir les difficultés sera instauré.

- 2) favoriser la mixité afin d'éviter tout cloisonnement. Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de discrimination. Quelque soit la différence (sociale, culturelle, physique), elle ne doit pas être perçue comme un handicap. Il est donc nécessaire d'interdire toutes formes de discriminations et d'exclusions.

III] les objectifs généraux opérationnels et leurs moyens d'atteinte

A] développer l'autonomie

Objectif général	Objectif opérationnels	Moyens
Permettre à l'enfant de devenir acteur de sa vie et de ses loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Impliquer l'enfant dans les tâches quotidiennes. ☐ Mettre les jeux et le matériel en libre accès. ☐ Laisser l'enfant prendre des initiatives. ☐ Donner les possibilités aux enfants de choisir certaines activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ en faisant participer les enfants à la mise en place et aux rangements des activités. ☐ en organisant l'espace et des temps libre avec accès du matériel sous le contrôle d'un animateur qui veillera au bon fonctionnement de ce moment. ☐ en étant à l'écoute des enfants et en prenant en compte leurs souhaits ou leurs remarques. ☐ en instaurant une certaine souplesse dans le planning d'activité.

B] développer l'épanouissement personnel

Objectif général	Objectif opérationnels	Moyens
Développer les capacités physiques, culturelles, créatives et citoyennes	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Proposer des activités inhabituelles. ☐ Proposer des initiations sportives et culturelles ☐ Permettre la découverte de l'environnement proche de l'enfant ☐ Sensibiliser aux gestes éco citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ En participant au programme plein air du département. <ul style="list-style-type: none"> ☐ En partant à la découverte de nouvelles pratiques et de nouveaux espaces naturels de proximité ☐ En utilisant les différentes salles (salle de dessin, de musique...) et le matériel (matériel de hockey, de dessin, livre...) mis à disposition par la MJC. ☐ En proposant des activités liées au milieu social, naturel et culturel de l'enfant. ☐ En permettant l'apprentissage des gestes écologiques (tri, sensibilisation sur le gaspillage...).

C] Assurer la sécurité physique et morale

Objectif général	Objectif opérationnels	Moyens
Créer un lieu sécurisé respectueux des rythmes et des besoins de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Respecter la législation, les règles d'hygiène et de sécurité. ☐ Organiser une journée respectueuse des besoins de l'enfant (temps libre, repos, activités...). ☐ Adapter les activités en fonction du rythme et de l'âge des enfants. ☐ Instaurer des règles de sécurité et de vie. ☐ Créer des espaces sécurisants, conviviaux et chaleureux 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ En remplissant rigoureusement les fiches de traçabilités sanitaires (repas infirmerie). ☐ En ayant en permanence les dossiers enfants et la trousse de secours. ☐ En informant la direction de toutes activités et en organisant avec elle leurs déroulements. ☐ En instaurant un temps calme après le repas permettant ainsi aux enfants ne faisant pas la sieste de se reposer après le repas. ☐ En encourageant les enfants à faire. ☐ En prenant conscience des capacités de chacun afin de ne pas mettre l'enfant en situation d'échec. ☐ En adaptant les amplitudes horaires et les difficultés des activités en fonction du groupe d'âge. ☐ En élaborant à chaque début de périodes avec les enfants des règles et en les affichant. ☐ En étant à l'écoute des enfants et en restituant à l'équipe pédagogique les souhaits, besoins, attentes, craintes des enfants mais aussi de leurs parents afin de pouvoir y répondre au mieux.

D] développer la socialisation

Objectif général	Objectif opérationnels	Moyens
Favoriser la solidarité, la tolérance et le respect	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Favoriser l'écoute et le dialogue ☐ Favoriser l'entre aide ☐ Apprendre à respecter l'autre et ses différences. 	<ul style="list-style-type: none"> ☐ En favorisant et en valorisant la parole de l'enfant à travers une posture pédagogique constante d'écoute et de dialogue où chacun à la place de s'exprimer et de partager ses idées tout en respectant celles des autres. ☐ par la mise en place d'activités, de jeux articulés autour de la coopération, où les enfants jouent ensemble dans un but commun. ☐ En privilégiant la mixité dans les activités.

	<p style="text-align: center;">£</p> <p>☐ Apprendre à faire des compromis</p>	<p>☐ En étant vigilant aux attitudes des enfants entre eux</p> <p>☐ En instaurant la notion de partage lors des différents temps quotidiens (jeux, repas, goûter spécial...).</p>
--	---	---

IV] Les activités

Les activités s'effectuent autour de 3 grands axes : sportif, artistique et culturel. Elles peuvent se faire dans la structure et à l'extérieur de celle ci.

A] l'orientation pédagogique des activités :

Pour les enfants de 3 à 6 ans les activités doivent être un pilier du développement psychomoteur, elles doivent développer le respect des règles et de l'autre, elles doivent permettre l'apprentissage de nouvelles pratiques et favoriser la vie en collectivité. Elles doivent permettre à l'enfant de trouver sa place dans son environnement social.

Pour les plus de 6 ans les activités doivent entretenir et améliorer la psychomotricité elles doivent contribuer à maintenir l'enfant en bonne santé. Les activités doivent susciter la découverte : de l'environnement, de nouveaux sites, de nouvelles pratiques et favoriser la communication et l'intégration de l'enfant dans son milieu social et urbain. Les plus de 13 (peu nombreux les mercredis) seront plus sensibilisés à la mise en place de projet à l'éveil à la citoyenneté et à la mise en valeur du patrimoine.

Les activités manuelles doivent permettre aux enfants de découvrir les matières et les différentes façons de les exploiter. Pendant ces activités il faut valoriser le travail et les réalisations de chacun (mieux vaut un objet avec des défauts mais fait par l'enfant qu'un bel objet fait par un animateur).

Les activités sportives développeront la motricité, l'esprit d'équipe, le respect des règles et de l'adversaire et permettront le maintien de l'enfant en bonne santé.

Les activités culturelles permettront à l'enfant de découvrir de nouvelles choses, élargiront leur ouverture d'esprit et leurs connaissances.

Les sorties spéciales doivent se faire dans le respect de la législation en vigueur et amener de nouvelles expériences.

Les activités intergénérationnelles doivent favoriser l'entraide, la compréhension, la rencontre et le dialogue entre différents âges.

Les activités doivent être le support permettant d'atteindre les objectifs éducatifs et doivent contribuer à l'épanouissement de l'enfant, elles seront dites de découvertes et en aucun cas, L'ALSH ne devra être considéré comme un lieu d'apprentissage technique ou compétitif. Les activités doivent être adaptées au potentiel des enfants et être un pilier du développement psychomoteur, elles doivent susciter la découverte : de l'environnement, de nouveaux sites, de nouvelles pratiques et favoriser la communication. Elles doivent permettre de découvrir un environnement différent du cadre de vie de l'enfant et doivent impliquer les enfants dans l'organisation afin de lui permettre de devenir acteur.

V] Les temps de repas et de goûter :

1] organisation

Les repas sont livrés par Sud Est Traiteur. Les repas sont pris à la cantine mise à disposition par la commune. Le personnel d'entretien et de préparation des repas est salarié de la MJC qui gère l'ALSH périscolaire.

Les goûters sont fournis par les parents.

Le temps de repas est organisé de manière conviviale, avec de l'échange, de partage, d'apprentissage :

- En incitant les enfants à découvrir des choses qu'ils n'ont pas l'habitude de manger (sans pour autant les forcer)
- En insistant sur la politesse et la « bonne tenue » à table
- En apprenant aux enfants à communiquer dans le calme
- En permettant aux enfants de participer à l'organisation du repas, en les mettant à contribution lors du dressage et du débarrassage de la table.

2] hygiène alimentaire

Les denrées alimentaires livrées par Sud Est Traiteur feront l'objet de contrôle quotidien. Les températures seront contrôlées à la réception, avant et après le réchauffement, elles seront répertoriées avec l'identification ainsi que la DLC et la date de fabrication dans le registre des repas.

Les animateurs mettront l'accent sur la propreté en insistant sur le lavage de main avant chaque repas et sur les règles d'hygiène à adopter pendant la prise du repas.

VI] Données sanitaire et sécuritaires :

Les numéros de téléphone d'urgence (médecin, pompier, ...) et les numéros utiles au quotidien (directrice MJC, animateurs, ...) accompagneront obligatoirement les animateurs. Cette liste sera affichée salle miro et également placée dans le classeur administratif qui doit être toujours à portée des animateurs.

Les consignes de sécurité liées à l'utilisation des locaux seront affichées à l'entrée de l'accueil de loisirs. Des exercices d'évacuation incendie seront régulièrement effectués.

Une fiche de liaison sanitaire sera obligatoirement transmise avec le dossier d'inscription. Celle-ci devra être complétée sérieusement et contrôlée lors des inscriptions notamment pour tout ce qui relève des vaccinations. Chaque animateur aura accès à ces fiches et devra en prendre connaissance avant la prise en charge des enfants.

Les trousseaux de pharmacie seront quotidiennement remis à jour par l'assistant sanitaire. Ces trousseaux accompagneront en permanence les animateurs. Chaque groupe d'âge possédera sa trousse de secours et son assistant sanitaire. Les trousseaux de pharmacie seront composés de produits autorisés et nécessaires aux premiers soins. Chaque soin sera obligatoirement répertorié dans le registre d'infirmerie et signalé aux parents.

L'accès à la salle d'infirmerie est interdit aux enfants sans accompagnement.

IIX] Une journée type au centre

7h30 / 9h00: Accueil

9h00/11h30: Temps d'activités

11h30 à 12h00: Rangement / Lavage mains...

12h00: Repas

13h30: Temps calme / sieste

14h15 A 16h00: Jeux extérieurs

16h00: Goûter

16h30 A 17h45: Activités

17h45/18h00: Rangement

18h00/18h45 : Accueil.

Nb : Aucune personne extérieure à la MJC n'est autorisée à pénétrer dans le centre.

L'encadrement et les activités sont établis en fonction du nombre d'enfants.

Les enfants malades ne sont pas acceptés au centre de loisirs.

Aucun traitement ou médicament ne peut être donné aux enfants.

TARIFICATION ALSH MJC PERISCOLAIRE

	Quotient Familial	Tarif	Taux d'effort	Solde famille
1	0 à 500	1,40 €	50%	0,70 €
2	501 à 700	1,40 €	60%	0,84 €
3	701 à 900	1,40 €	70%	0,98 €
4	901 à 1200	1,40 €	80%	1,12 €
5	1201	1,40 €	100%	1,40 €

CARTE D'ADHERENT MJC OBLIGATOIRE = 22€

(Réduction famille 20% pour 3 personne même fratrie)